BRRC
Afrique occidentale et centrale
Organisation mondiale des douanes

RAPPORT

11EME REUNION (VIRTUELLE) DES POINTS DE CONTACT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ADMINISTRATIONS DES DOUANES DE LA REGION AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE

INTRODUCTION

1. Du 2 au 4 décembre 2020, s'est tenue en virtuelle la 11ème réunion des Points de Contacts pour le renforcement des capacités des douanes de la Région de l'Afrique occidentale et centrale de l'OMD, sous le thème **« Défis de la réforme et de la modernisation douanière dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19 ».**

2. Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la politique de régionalisation en matière de renforcement des capacités et de modernisation douanière initiée par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD).

3. Ladite rencontre a enregistré la participation de quatorze (14) administrations des douanes représentant leurs pays respectifs, de la Vice-Présidence, du Secrétariat de l'OMD, du BRRC-AOC, des Centres Régionaux de Formation, des BRLR AC et AO, du GTR informatique, de la Commission de l'Union Africaine (UA), et de la CEDEAO.

4. La liste des participants est jointe en annexe.

Point 1: Ouverture de la session

5. L'ouverture de cette session, présidée par le Représentant du Vice-président de l'OMD pour la Région AOC, a été ponctuée par trois (3) allocutions : celle du Directeur du BRRC-AOC, du Coordonnateur Régional, Monsieur Bernard ZBINDEN et de Monsieur TSEKET Gomez (Directeur de Cabinet), représentant le Vice-président.

6. Prenant la parole, le Directeur du BRRC-AOC a tenu à remercier tous les participants de l'intérêt dont ils ont fait preuve en s'inscrivant à cette rencontre vu les enjeux liés au contexte de la pandémie Covid-19.

7. Il a particulièrement exprimé sa gratitude à l'UA et à la CEDEAO en indiquant que les orientations apportées par ces institutions dans le cadre de la riposte contre la COVID-19 et la mise en œuvre de la ZLECAf étaient déterminantes dans le développement de la Région.

8. Il a aussi exprimé ses remerciements au Secrétariat de l'OMD des efforts et conseils concernant l'utilisation de la plateforme virtuelle qui est nouvelle pour tous et est devenue une réalité incontournable dans le contexte de la COVID-19. Il a souligné que cette rencontre ne devrait pas manquer de chaleur habituelle.

9. Il a insisté sur la prise de conscience des Points de contact, en tant que de partenaires stratégiques, du rôle important qu'ils jouent auprès des chefs des administrations : suivre l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du plan stratégique et recueillir les besoins en matière de renforcement des capacités.

10. Il a également précisé que l'objectif de cette réunion était de rechercher les opportunités dont les administrations peuvent bénéficier pour donner un coup d'accélérateur à leur modernisation, après avoir échangé sur les défis auxquels sont confrontés les administrations pendant cette crise sanitaire. Il s'est réjoui de ce que les administrations de la région aient pu s'adapter à cette pandémie démontrant ainsi leur capacité de résilience.

11. Il a indiqué que cette situation sanitaire nous a amené à réajuster le PSR en y incorporant la stratégie de riposte commune à travers le partage des expériences des pays de la Région en matière de gestion de la crise sanitaire d'une part et en y intégrant d'autre part, la ZELECAf qui entrera bientôt en vigueur.

12. Dans la deuxième intervention, Monsieur Bernard ZBINDEN a souhaité la bienvenue à tous les participants à cette rencontre virtuelle dans notre région.

13. Il a félicité le nouveau Vice-président de sa brillante élection à la Vice-présidence de l'OMD pour la Région AOC et lui a adressé ses encouragements dans cette nouvelle fonction.

14. Il a par ailleurs informé officiellement les participants du départ de Monsieur TAFILI Ebenezer à la tête du BRRC pour le Secrétariat où il est appelé à occuper le poste de Directeur adjoint au renforcement des capacités. Il n'a pas manqué de louer ses qualités et valoriser sa contribution au développement de la Région. Je ne doute pas de sa capacité à réussir dans sa nouvelle fonction a-t-il conclu.

15. Il a également traduit toute son amitié à toutes les structures régionales qui ont bien voulu prendre part à cette activité importante et a souhaité la bienvenue aux nouveaux Points de Contacts.

16. M. ZBINDEN a également présenté ses condoléances et sa compassion personnelle aux amis de la RDC à la suite du rappel à Dieu du colonel HATA Eric à l'endroit de qui il a eu une pensée pieuse.

17. L'intervenant a par ailleurs indiqué que cette réunion, sous fond de COVID-19, affecte nos habitudes. Selon lui, le palliatif est incontestablement le recours aux TIC pour briser la chaîne de transmission. Il a conclu qu'il faut apprendre à vivre avec elle.

18. Il a félicité la Conférence des DG qui a bien compris les enjeux et a autorisé l'acquisition de la licence d'une plateforme virtuelle prise en charge sur le budget régional. A ce titre, il a salué la contribution des Douanes de Côte d'Ivoire.

19. Le Coordonnateur Régional a enfin souhaité une bonne santé et bonne réunion à tous et formulé le vœu de plein succès à ces assises qui dureront trois (3) jours.

20. Après avoir présenté ses civilités aux honorables et distingués invités, Monsieur TSEKET Gomez le Chef de Cabinet, représentant le Vice-président de l'OMD, leur a adressé ses chaleureux et vifs remerciements pour avoir honoré de leur présence la rencontre en dépit de leurs multiples occupations.

21. S'adressant aux Points de Contact, il a indiqué qu'ils avaient un rôle éminemment important qui ne saurait se limiter à celui d'une simple courroie de transmission des orientations de l'OMD et des structures régionales.

22. Les Points de Contact apparaissent donc, selon lui, comme des relais qui joueront le rôle de veille et de partage des expériences sur les innovations et les bonnes pratiques.

23. L'intervenant a déclaré que les défis sont nombreux et les menaces multiformes. Toutes les administrations les affrontent et entendent y apporter des solutions avec des fortunes diverses.

Dès lors une mutualisation des bonnes pratiques permettrait de donner des réponses globales et pertinentes à des problèmes communs.

24. Il a également affirmé que sous ce rapport, la mise en place du réseau des Points de Contact de renforcements des capacités constitue une réponse essentielle et efficiente à la gestion coordonnée des frontières.

25. Faisant référence à la COVID-19, il a souligné qu'elle peut impacter la modernisation. C'est pourquoi la mise en œuvre du PSR peut constituer une orientation pour les administrations pour les actions isolées et mutualisées.

26. Au titre du rapport d'évaluation des Feuilles de Route annuelles, il a affirmé qu'elles sont des indicateurs permettant de renseigner les progrès enregistrés et ce qui reste à améliorer sur le chemin de la modernisation.

27. Il a aussi réaffirmé l'engagement et l'adhésion des administrations douanières aux actions initiées par l'OMD, la Vice-présidence et les structures régionales dans l'optique de la modernisation de chacune des administrations douanières et du renforcement des capacités.

28. Abordant la question de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des Echanges signé à Bali en novembre 2013, il a indiqué qu'il constitue un nouvel enjeu pour les administrations douanières. Elles devraient en faire un véritable outil de promotion des échanges commerciaux dans un environnement concurrentiel pour nos économies respectives.

29. Le communicateur a par la suite égrené le chapelet des menaces que subit la Région. Ces menaces qui mettent en péril sa stabilité, son intégrité et son développement ont pour nom : le terrorisme, le trafic d'armes et la traite des personnes humaines, la contrebande, la contrefaçon, le piratage, le faux monnayage de devise, le blanchissement de devise et surtout le trafic de faux médicaments en pleine crise sanitaire liée à la COVID 19.

30. Selon le communicateur, ces enjeux majeurs précités pourraient influencer les décideurs politiques à honorer leur engagement par la mise en œuvre de la ZLECAf qui rentre en vigueur au début de l'année 2021.

31. Il a en outre émis le vœu que l'évaluation des recommandations de la 10e réunion des PC à Kinshasa, verront le jour, au terme des travaux, de nouvelles recommandations pertinentes devant permettre de contribuer significativement à asseoir les bases déjà consolidées d'une douane du 21e siècle qui concilie à la fois la facilitation et la sécurité.

32. Pour finir, il a réitéré les remerciements de la Vice-présidence au Directeur du BRRC pour la qualité du travail abattu qui justifie sa promotion au poste de Directeur adjoint au renforcement des capacités de l'OMD. Le même satisfecit a été adressé aux structures régionales de la Région.

33. Avant de déclarer ouvert, au nom du Président de l'OMD pour la Région AOC, la 11e rencontre des Points de Contacts, il a rassuré que la Vice-présidence prendra toutes les mesures adéquates pour une coopération sans faille pour l'atteinte des résultats.

Point 2 : Désignation du bureau de l'atelier et adoption du projet de programme.

34. Avant d'adopter l'ordre du jour, le Directeur du BRRC, dans son rôle de président des travaux a indiqué qu'il est assisté dans cette tâche par le Directeur du Cabinet du Vice-président et le Coordonnateur régional en tant que co-présidents. Il a ensuite présenté l'équipe (Togo, Benin RDC et BRRC) chargée de tenir le secrétariat de la réunion et rédiger le rapport ainsi que les recommandations.

35. L'ordre du jour a été adopté avec toutefois quelques réaménagements incluant une présentation du Cameroun, notamment en son 9e point.

SESSION INTRODUCTIVE

Point 3 : évaluation de la mise en œuvre des recommandations de la 10eme rencontre tenue à Kinshasa.

36. D'entrée de jeu, le BRRC a donné lecture des recommandations de ladite rencontre. Il en ressort, d'une manière globale, que le niveau de mise en œuvre n'a pas atteint les résultats escomptés. Après analyse, certaines recommandations ont été reconduites pour leur pertinence pour la Région. Elles devraient être présentées à la prochaine réunion du Comité des experts des DG.

Point 4 : Activités des CRF depuis la dernière rencontre.

37. Prenant bonne note de l'exposé succinct des CRF, les participants ont tout de même regretté l'absence de stratégie de formation dans le contexte de la riposte contre la COVID-19. Ils ont demandé aux CRF d'être plus actifs dans la mesure où ils ont un grand rôle à jouer dans la Région. A ce titre, ils doivent développer une expertise et proposer des idées novatrices à la Région.

38. En revanche, le CRF Ouagadougou a reçu les félicitations du Coordonnateur Régional pour les efforts consentis par l'Ecole des douanes de Ouagadougou pour la formation des agents venant de plusieurs pays de la région.

39. Préoccupé par la situation des CRF, le Secrétariat a indiqué qu'il était disposé à leur apporter son appui. Pour ce faire, ils sont encouragés à formuler clairement leurs besoins.

40. A ce titre, une diligence a été formulée par les participants : les CRF doivent mener une réflexion concertée pour la redynamisation qui passe par la détermination d'une stratégie commune en prenant appui sur le vivier d'experts de la Région.

Point 5 : Rapport du Secrétariat sur les activités de l'OMD en matière de renforcement des capacités au sein de la région AOC.

41. Monsieur Bernard ZBINDEN a présenté le rapport d'activité du Secrétariat en soulignant les points essentiels, notamment le Plan stratégique 2022-2025 de l'OMD, le suivi satellitaire des cargaisons, l'adhésion de la Guinée-Equatoriale dont le dépôt de l'instrument est attendu à l'OMD. Une fois la procédure respectée, la Région s'enrichirait d'un nouveau membre hispanophone, donc d'une nouvelle langue, a-t-il indiqué.

42. Le Coordonnateur a aussi abordé les réunions statutaires notamment la 1re réunion virtuelle des DG qui a vu la désignation du nouveau Vice-présent de l'OMD pour la Région AOC, le Comité d'Expert qui se réunit deux fois par an et la réunion des gestionnaires de formation Ressources humaines.

43. Le communicateur a par ailleurs mis l'accent sur les opérations de l'OMD en Afrique centrale, notamment CRIPHARMD, COCAIR, STOP Ailes africaines.

44. Il a évoqué la question de l'accréditation. A ce titre, il a indiqué que deux (2) nouvelles accréditations ont été accordées à deux agents (2) du Mali et du Sénégal.

45. Monsieur Bernard ZBINDEN a regretté la faible utilisation du CEN par les pays de la Région en dépit des investissements colossaux pour des résultats très mitigés alors même que des séances de renforcement des capacités ont été multipliées. Ce tableau croisé indique que notre Région est à la queue des pays utilisateurs du CEN a-t-il conclu.

46. Il a toutefois félicité le Mali, le Cameroun, le Sénégal, le Nigeria, le Togo faisant office de bons élèves pour l'utilisation constante de cette plateforme mise gratuitement au profit des pays. Il a par ailleurs cité la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso qui font des efforts dans ce sens.

47. A la suite de l'exposé qui précède, le BRLR AC a indiqué les raisons pour lesquelles le CEN était moins utilisé. Au nombre de celles-ci, figurent les problèmes de la qualité de l'offre de connexion, l'instabilité des personnes dédiées à l'utilisation de cet outil réaffectées à d'autres fonctions et le problème d'appareils de connexion.

48. Une recommandation a été formulée à cet effet.

SESSION 1 : Evolution de la stratégie régionale

Point 6 : Rapport du BRRC sur ses activités de renforcement des capacités au sein de la région AOC.

49. Le BRRC AOC a donné lecture de son exposé sur ses activités. Celui-ci prend en compte la situation générale du point de vue fonctionnel (humains et matériel) ainsi que les activités internes et externes du BRRC.

50. Sur le plan fonctionnel, le BRRC indique un problème d'effectif qui hélas dure dans le temps. Pire, certains cadres ont même quitté la structure pour rejoindre d'autres services de leur administration.

51. En dépit de ce déficit en ressource humaine, le BRRC connaît une hyperactivité qui se concrétise par le nombre de réunions auxquelles elle a pris part en présentiel avant et pendant la COVID, des activités statutaires qu'elle a organisées et la qualité de son assistance technique aux administrations de la région.

52. Cependant des défis et non les moindres existent. Au nombre de ceux-ci, on notera l'épineuse question des ressources humaines tant sur le plan quantitatif que qualitatif; la question de la représentation des pays anglophones et francophones au sein du BRRC, le manque d'expertise des cadres dans certains domaines clés et la faible motivation des personnels au travail.

53. Le BRRC a aussi décliné quelques perspectives qui peuvent s'appréhender en termes de poursuite de l'assistance technique aux administrations des douanes de la région nonobstant le contexte de la pandémie planétaire, l'organisation du 10e atelier des Gestionnaires de formation et des ressources humaines, la rencontre des responsables d'audit et de contrôle interne des douanes AOC, la promotion des projets de la conférence de Niamey auprès des bailleurs de fonds et le soutien à l'organisation de la 6e réunion du GTR informatiques.

54. Le rapport circonstancié des activités du BRRC est disponible. Il sera complété et mis à la disposition des administrations de la région.

55. Les participants ont également souhaité qu'à la longue, toutes les structures chargées de présenter leur rapport fassent un partage préalable. Cela permet de mieux interroger le rapport et apporter des contributions si besoin est.

56. Il a été enfin discuté la stratégie idoine pour présenter techniquement les communications en deux langues. Les participants ont été invités à poursuivre la réflexion pour les rencontres à venir.

Point 7 : Mise en œuvre du Plan Stratégique Régional 2018-2022

i- Les tendances régionales issues des auto-évaluations de la mise en œuvre de la feuille de route 2019.

57. Prenant la parole Monsieur GNANAGO Harding, Attaché Technique au BRRC, a fait une présentation qui s'articule sur trois points: la participation, les tendances régionales en 2019 et les progrès et défis de la région par axe stratégique.

58. Abordant le premier point, il a précisé que depuis le 29 novembre 2018, le BRRC a lancé l'exercice d'auto-évaluation mais les premiers résultats ont été enregistrés au mois de mai 2019 alors que le délai de transmission des informations était prévu pour le 15 janvier 2020. Cette situation est selon lui justificative du retard observé au titre de pour l'exercice 2019.

59. Il a ensuite indiqué que sur 23 administrations, seulement 17 ont participé à l'exercice d'auto-évaluation. Ce qui représente un taux de participation de 73.94%.

60. Avant d'aborder le deuxième point, il a indiqué que les rapports de la mise en œuvre de la feuille de route sont disponibles mais pour des contraintes budgétaires ils n'ont pas été imprimés à l'instar des années précédentes. Toutefois, ils seront transmis aux différentes administrations les jours à venir sous la forme PDF.

61. Concernant le point relatif aux tendances régionales, il a rappelé le principe d'évaluation de la feuille de route et indiqué que les administrations devraient pour cet exercice atteindre l'objectif régional souhaité qui est le niveau 3/5 tant au niveau de la mise en œuvre qu'au niveau des résultats.

62. Poursuivant son analyse, il a indiqué que l'interprétation des tendances régionales de tous les pays a permis de constater que, bien que la moitié des administrations ayant participé à l'exercice ont atteint le niveau escompté par rapport à la mise en œuvre**,** le niveau de résultat reste faible dans l'ensemble. Avant de clore ce point l'intervenant a mentionné que les actions de recadrage s'avèrent nécessaires en vue de relever le faible niveau des résultats.

63. Il est à noter, qu'excepté l'axe Gestion des Ressources Humaines, les axes Leadership, Management stratégique, Partenariat et Procédures douanières ont obtenu un niveau de mise en œuvre supérieur à 3/5. A contrario, le niveau de résultat des trois axes précités est en deçà des objectifs escomptés. En somme, le communicateur a indiqué que l'axe Leadership est crédité de la meilleure performance quand l'axe Gestion des ressources humaines demeure le maillon faible.

64. Enfin, abordant le point III, l'intervenant a présenté les progrès et les défis qui se dégagent de l'exercice 2019 par axe stratégique et a indiqué en termes de perspectives le lancement de l'auto-évaluation de la

feuille de route 2020, la recherche des appuis en matière de renforcement des capacités pour relever les défis identifiés, l'utilisation des outils et instruments de l'OMD et le vivier régional d'experts pour concevoir des solutions internes et la diffusion de la feuille de route 2021.

ii- Présentation du Plan Stratégique Régional actualisé 2018-2022.

65. L'actualisation du Plan Stratégique Régional 2018-2022 a été présentée par Monsieur GNANAGO Harding. Il a ressorti les différentes étapes qui ont conduit à son actualisation avant d'aborder la question de la participation. A ce titre, il a noté que seulement sept (7) administrations sur les 23 que compte la région ont pris part à cette activité soit un taux de participation de 26%.

66. Après avoir analysé et consolidé les réponses des administrations, les nouvelles actions retenues ont pu être classées dans les axes Leadership, Management Stratégique, Partenariat et Procédures douanières.

67. Pour finir, il a indiqué que les étapes qui suivront consisteront à insérer ces nouvelles actions au plan stratégique régional puis aux feuilles de route.

68. Les échanges ont été axés sur l'actualisation du plan stratégique notamment sur le faible taux de participation des administrations de la Région à qui il a été réitéré de bien vouloir transmettre au BRRC, dans les meilleurs délais, leurs commentaires afin d'enrichir le projet d'actualisations du plan stratégique à transmettre au Comité des experts.

69. Sur la base de ce constat, le Coordonnateur de la Région AOC, Monsieur Bernard ZBINDEN a exprimé son embarras et son regret. Il a déclaré que l'OMD engage des investissements importants pour la Région avec moins d'engouement et d'engagement de la part des Administrations douanières de la Région. Il a exhorté les pays concernés à faire parvenir rapidement leurs contributions et commentaires pour le prochain Comité des Experts.

SESSION 2 : la gestion de la crise à COVID-19 et son impact sur la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ZLECAf

Point 8 :

i- Présentation du Secrétariat de l'OMD sur la gestion de la crise à COVID-19 dans le cadre des activités de renforcement des capacités.

70. Monsieur Samson BILANGNA, Administrateur technique principal, Direction C & F, OMD a fait une communication relative aux mesures douanières et de FE mise en œuvre par l'OMD pour atténuer les effets de la pandémie. Sa présentation s'est articulée autour du contexte qui a favorisé l'action de l'OMD dans la gestion de la pandémie COVID-19, la communication, le partenariat et le renforcement des capacités.

71. Il a souligné que l'OMD dispose de certains instruments, outils et d'initiatives dans le domaine de la gestion des envois de secours en cas de catastrophe naturel à travers l'annexe J-5 de la CKR, l'annexe b5 de la convention d'Istanbul de la résolution de l'OMD sur les envois de secours, le pilier 2 du cadre des normes SAFE et la cadre des normes sur le commerce électronique.

72. Il ressort comme initiatives du Secrétariat dans la gestion de cette crise, la création d'une nouvelle section sur le site Web de l'OMD contenant du matériel d'orientation élaboré en réponse à la COVID-19 , la mise au point d'un répertoire de meilleures pratiques et des mesures adoptées par les membres, par des initiatives conjointes avec d'autres organisations internationales et enfin le programme d'appui pour développer les capacités des administrations des douanes.

73. Concernant le répertoire de bonnes pratiques, 114 membres ont fourni des informations sur les mesures appliquées en réponse à la pandémie parmi lesquelles certaines ont été mises en évidence. Des mesures qualifiées de haute importance seraient dans les domaines de la gestion coordonnée des frontières, de la transparence, de la prévisibilité et de l'automatisation des procédures douanières.

74. L'intervenant a noté que les administrations douanières modernes devraient s'orienter vers le dédouanement automatique des marchandises, un environnement de guichet unique et des inspections non intrusives fondées sur une gestion des risques sur la base de données.

75. Le communicateur a par ailleurs déclaré que pour atténuer les effets de la pandémie, 31 mesures sont mises en œuvre notamment sur les points de la facilitation de la circulation transfrontalière des marchandises de secours et des fournitures essentielles, en matière de soutien de l'économie et la continuité de la chaîne logistique, en matière de protection du personnel et de la société, en matière de partenariat et sur le volet renforcement des capacités.

76. Avant de finir sa présentation, Monsieur BILANGNA a fait un point sur les facteurs clés susceptibles d'avoir un impact positif sur la gestion de la crise à savoir la nécessité de la préparation, la rationalisation et la simplification des procédures douanières, la coordination et coopération, la transparence en termes d'échanges d'informations et la digitalisation.

77. Les échanges ont permis de savoir qu'aucune évaluation n'a été faite sur la mise en œuvre des différentes mesures. Toutefois il a souligné que certaines pratiques notamment les outils destinés à la classification des marchandises ont été abondamment utilisés aussi bien par les administrations membres que les opérateurs.

ii- **Présentation du rapport de l'enquête sur les priorités des administrations douanières de la région Afrique occidentale et centrale (AOC) en matière d'assistance technique et financière pour répondre à la crise liée au COVID-19**.

78. Le représentant du BRRC, Monsieur GNANAGO Harding, a indiqué que l'objectif de cette enquête était d'identifier les besoins et priorités des administrations en matière d'assistance technique et financière pour faire face à la crise.

79. Il a déclaré que 18 administrations des douanes sur les 23 que compte la région ont pris part à cette activité.

80. L'enquête sur les priorités des administrations a permis de d'identifier six (6) Principaux défis liés à l'équipement de protection du personnel, au télétravail et à sa gestion, à la gestion du commerce électronique, à l'infrastructure de travail, à la gestion coordonnée de la crise avec d'autres agences opérantes à la frontière et à l'absence de la dématérialisation des procédures de travail.

81. Poursuivant sa présentation, l'intervenant a relevé cinq (5) besoins régionaux prioritaires en matière d'assistance technique et trois (3) besoins régionaux prioritaires en matière d'assistance financière.

82. Ensuite, une Analyse comparative avec les notifications de certaines mesures de l'AFE correspondantes en catégorie C et l'évaluation 2019 de la mise en œuvre des actions correspondantes du plan stratégique régional a permis de confirmer que les défis et besoins en assistances techniques et financières identifiés au cours de l'enquête sont réels et nécessitent une attention particulière.

83. Pour finir, il a été indiqué que les résultats de l'enquête ont été transmis aux membres de la région et seront présentés aux partenaires techniques et financiers (PTF). Une série d'activités de sensibilisation des PTF sur les possibilités de soutien à la région sera organisée.

Point 9 : Partage d'expériences des administrations douanières sur la gestion de la crise sanitaire à covid-19.

i- Les Douanes de la Guinée

84. Monsieur Pévé TOURE a présenté pour le compte des douanes Guinéennes le guide opérationnel pour la réception des colis d'aide d'urgence et d'équipements importés à des fins humanitaires dans la gestion du COVID-19.

85. Il a indiqué que ce guide est le fruit de la collaboration de tous les acteurs qui interviennent dans l'acheminement, la réception, la distribution des biens de secours et cela avec l'appui de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies et de l'Organisation Mondiale des Douanes. Il couvre une part essentielle du travail de préparation aux urgences et décrit les procédures à appliquer par les agents des douanes et par les organisations humanitaires souhaitant importer des biens de secours dans le but de venir en aide aux populations affectées.

86. Sa présentation a permis de connaître les différents acteurs impliqués dans la gestion de la pandémie COVID-19 et leurs rôles respectifs ainsi que les éléments déclencheurs activant les procédures opérationnelles et normalisées.

87. Abordant la question des voies d'entrées et les modes d'acheminement des envois de secours, il a affirmé que trois (3) voies d'acheminement de secours ont été identifiées de même que les différents bureaux frontaliers et l'identification des chefs de bureau.

88. Abordant le dernier point de sa présentation, Monsieur Pévé a décrit de façon succincte les différents régimes douaniers des envois de secours humanitaires.

ii- Les Douanes Ivoiriennes

89. Colonel DIBGEU Denise, a présenté l'expérience des douanes Ivoiriennes sur la gestion de la crise sanitaire à covid-19 en invoquant dans un premier temps les mesures d'urgences prises par le gouvernement ivoirien en termes de création de structures dédiés et actes réglementaires prises soit 13 au total.

90. Elle a indiqué en effet que l'administration des douanes a mis sur pied un comité de crise et un comité de veille pour la bonne gestion de la pandémie à coronavirus. Celui-ci a déployé son action à travers trois principales mesures qui ont d'abord concerné la facilitation du mouvement des marchandises, ensuite porté sur le soutien à l'économie et enfin tourné sur la protection du personnel et de la société.

91. De cette présentation, il ressort quelques enseignements : la nécessité de simplification et de facilitation des procédures, la nécessité du partenariat, de la coopération et la pérennisation des bonnes pratiques.

- **L'expérience des Douanes du Cameroun**

92. Monsieur KONNEH Gasper NEBA des douanes Camerounaises a présenté l'expérience de son administration sur la gestion de la crise sanitaire à COVID-19 en cinq (5) grandes parties.

93. Primo, il a abordé les mesures de protection des personnels et des partenaires. A ce titre, il a énuméré les grandes actions entreprises par les autorités douanières.

94. Secundo, il a présenté les mesures relatives à la continuité du service. A cet effet, l'administration a élaboré avec l'appui du FMI un plan de continuité du service qui se décline en quatre phases et a procédé à la segmentation des services selon les axes de travail essentiels.

95. Tertio, quelques mesures d'allègement fiscal ont été observées notamment par la défiscalisation des équipements, matériels et fournitures, la suspension de la perception des intérêts de retard au paiement des droits et taxes de douane etc…

96. En quatrième lieu, il a mis un accent sur les mesures de facilitation des échanges qui s'est opérée par l'enlèvement direct des envois de secours ou humanitaires, par la mise en service d'un nouveau système de dédouanement CAMCIS et par l'allègement des procédures.

97. En cinquième lieu, il a indiqué qu'une étude a été menée en vue de déterminer l'impact de la pandémie sur la santé et le moral du personnel douanier, sur les partenaires et sur les recettes douanières.

Point 10 : La mise en œuvre de la ZLECAf dans le contexte de la crise sanitaire à covid-19

- **Présentation de la Commission de la CEDEAO**

98. Monsieur DJIBRIL HANOUNOU a dans son intervention présenté les actions entreprises par la Commission de la CEDEAO. On notera que dès le déclenchement de la pandémie, l'UA a mené plusieurs actions parmi lesquelles la création d'une autorité dirigée par le chef de l'Etat du Nigeria. Ensuite la création des comités ministériels sur la santé, le commerce et le transport.

99. L'intervenant a déclaré que les travaux ministériels ont permis l'adoption des lignes directrices de la CEDEAO pour faire face à la pandémie. Ces lignes directrices ont permis d'harmoniser la réouverture des frontières aériennes et terrestres pour l'acheminement de produits et denrées de première nécessité.

100. Sur le plan sanitaire, l'organisation Ouest Africaine de la santé a suivi au quotidien l'évolution de la pandémie et à régulièrement présenté l'état de l'évolution de la pandémie aux Etats membres.

101. A la suite de la CEDEAO, Monsieur Bernard ZBINDEN a présenté quelques directives de l'Union Africaine et mentionné qu'elles ne sont pas spécifiques à la douane mais concernent toutes les administrations d'un pays appelant de tous ses vœux la nécessité de mise en œuvre harmonisée des Directives pour éviter des chevauchements.

102. Il invite par ailleurs les administrations douanières à s'approprier les directives de l'Union Africaine et à y apporter leurs contributions surtout en se plongeant dans la prospective avant son adoption car toutes ces dispositions peuvent permettre de gérer d'autres crises en dehors des crises sanitaires.

103. Au terme des échanges, la 11e rencontre des PC a recommandé l'appropriation, par les Douanes de la Région, les Directives de l'UA et de l'OMD en ce qu'elles sont complémentaires et solliciter les pays disposant d'expériences en matière de COVID-19 dans le cadre du programme Coaching aux fins d'offrir à ceux qui formuleront le besoin à une assistance.

Point 11: Auto-évaluation, Outil de gestion stratégique ''MIROIR'' et exercice annuel d'analyse et d'expression des besoins.

i- Sensibilisation sur l'exercice d'auto-évaluation et l'appropriation du miroir par les administrations douanières.

104. Au titre de l'exercice de l'auto-évaluation, Il ressort de la communication du BRRC-AOC que les administrations de la Région AOC se sont approprié, dans une large proportion, la méthodologie édictée par le BRRC-AOC en matière de rédaction de rapport d'auto-évaluation.

105. Le BRRC a en sus souligné qu'une bonne auto-évaluation doit s'adosser sur tous les services opérationnels des administrations douanières avec comme pilier Comité de réforme. La collecte, l'analyse et la validation des données devraient refléter une œuvre inclusive et faire l'objet d'une validation en interne avant l'acheminement du rapport final au BRRC dans le respect scrupuleux des délais.

106. Le BRRC a également noté lors de l'analyse des rapports, que les colonnes ''contraintes internes/externes'' et ''pratiques nationales'' n'étaient pas systématiquement renseignées mais très souvent négligées par les Administrations alors qu'elles constituent le baromètre qui permet d'apprécier non seulement la cohérence des notes mais de constituer un bon recueil de bonnes pratiques dans la Région. A ces éléments précités rangés aux rayons des défis s'ajoutent l'épineuse question de la transmission des rapports qui suscite des appréhensions et interrogations. Celle-ci doit nécessairement faire l'objet d'une attention soutenue sinon constante, afin d'avoir une photographie réelle de la situation des administrations douanières de la Région, a indiqué le BRRC.

107. S'agissant, du ''Miroir'', outil de gestion stratégique, d'évaluation et d'aide à la décision, il permet d'évaluer en ligne, de recadrer les notes et de générer les tendances régionales et nationales par axe et par objectifs opérationnel afin de ''cracher'' le niveau de mise en œuvre et de résultats matérialisés par des graphiques.

108. *In fine*, l'objectif du BRRC est de rendre aux administrations une autonomie totale en matière d'auto-évaluation par une utilisation rationnelle et maîtrisée de l'outil dédié à cet exercice : ''le Miroir''.

109. Pour y arriver, le BRRC entend s'appuyer sur les services du GTR informatique afin de trouver des moyens de remédiation aux dysfonctionnements qui entravent l'utilisation efficace de cet outil.

ii- Sensibilisation sur l'exercice annuel d'analyse et d'expression des besoins de renforcement des capacités.

110. Monsieur Bernard ZBINDEN, Coordonnateur de la région a axé son intervention sur l'assistance périodique et l'assistance ad hoc.

111. Il a d'emblée déploré le manque d'engouement des administrations de la Région en termes de réactivité aux correspondances du Secrétariat général de l'OMD concernant l'expression des besoins de renforcement des capacités. Selon lui, cette situation est embarrassante dans la mesure où elle pourrait traduire un manque d'enthousiasme et d'intérêt. Six (6) pays sur les 23 que compte la région, sont inscrits au registre de bons élèves pour l'année en cours.

112. S'agissant de l'assistance périodique, il a indiqué qu'elle est déclenchée par l'expression des besoins des administrations. A ce titre, les situations exceptionnelles assimilables au COVID-19 sont toutefois recevables.

113. Rappelant les modalités de soumission des requêtes - Monsieur Bernard ZBINDEN a déclaré que toute requête formulée à l'endroit de l'OMD doit, sous peine d'irrecevabilité, émanée nécessairement du DG par une lettre d'approbation confirmative des besoins. Une fois cette procédure respectée, l'OMD peut alors déclencher la recherche des fonds et des experts.

114. Concernant l'assistance ad hoc, exception dérogatoire de la procédure, les chances de capter des financements sont relatifs vu que les bailleurs de fonds ont déjà bouclé les financements et passé les projets à financer au tri.

115. Conformément à la procédure, renchérit-il, les requêtes doivent transiter par le BRRC avant d'atteindre le Secrétariat. Cette stratégie permet au BRRC d'appréhender les besoins de la région et de trouver des solutions primaires à travers le programme de Coaching régional. Éluder le BRRC compliquerait la communication, a-t-il conclu.

116. Les recommandations faites (recours à la plate-forme zoom de la Région) et la diligence relative à Sao Tomé et Principe sont inscrites dans un document de synthèse annexé à ce présent rapport.

117. Quant au Directeur du BRRC AOC, il a indiqué que les problèmes insusceptibles de solutions, du fait des barrières financières, sont désormais dernière nous. La plate-forme virtuelle est la propriété de la Région. A ce titre, elle doit en user et en abuser. Si les réunions virtuelles abolissent la chaleur des frontières physiques, elles offrent en revanche des possibilités immenses en termes de flexibilité et d'ergonomie en matière de renforcement des capacités.

Au titre des divers.

118. Le fonds régional, l'élection du nouveau Directeur du BRRC de même que l'intérim ont été abordés.

119. S'agissant du fonds régional, il a été demandé aux administrations de tenir à la disposition de Madame Linda Mark, les justificatifs des transferts de fonds dans l'optique de mettre à jour les comptes de la région.

120. De plus, la Région devra accélérer l'opérationnalisation du Comité de contrôle et d'audit et du Comité des finances et agir avec diligence pour valider et officialiser leur composition afin que les administrations puissent avoir un interlocuteur à qui s'adresser si besoin est.

121. S'agissant de l'élection du nouveau directeur du BRRC et de l'intérim, il a été rappelé que la date limite des candidatures a été fixée au 8 décembre 2020. La Vice-présence publiera la liste des candidats puis une réunion extraordinaire des DG permettra de choisir le nouveau Directeur du BRRC – AOC.

122. En attendant, le soin est laissé au Directeur, dont le départ du BRRC-AOC se fera au plus tard le 10 décembre 2020, de désigner, à sa meilleure convenance et conformément à son pouvoir discrétionnaire, la personne à même de tenir la maison en attendant la désignation du nouveau Directeur.

123. Les échanges ont permis d'avoir plus d'informations sur le fonds régional. Monsieur Bernard ZBINDEN a expliqué les problèmes générés par le paiement des contributions des administrations.

124. Il a souligné qu'il était difficile de savoir la provenance des fonds en termes d'identification du pays d'origine. Pour y remédier, il a proposé que les pays indiquent clairement à la personne qui reçoit les fonds le libellé complet de la dénomination de la Direction générale concernée.

125. Dans le même ordre d'idée, la Guinée a mis en relief le problème récurrent du relevé de compte fluctuant. Cette instabilité de compte s'expliquerait par la nature des devises utilisées pour le paiement (Euro ou Dollars).

126. La douane de Sao Tomé et Principe a été invité à prendre toute la place qui lui revient au sein du BRLR AC. A cette invitation, le représentant de l'administration des douanes de Sao Tomé et Principe a pris l'engagement de prendre à bras le corps la question de l'adhésion de son pays à cette structure régionale en précisant que la question était en cours de traitement.

127. Une minute de silence a été observée à la mémoire des collègues de la région rappelés à Dieu ces derniers temps et arrachées à notre affection, l' ancien DG de la RDC et l'ex Expert et pionnier le Colonel HATA Éric notamment.

128. Au chapitre du rapport et des recommandations, le secrétariat devra les finaliser rapidement en vue d'en faire une large distribution aux participants après validation et traduction dans les langues qui composent la Région.

Point 12 : Présentation et examen du projet de recommandations.

129. Le projet de recommandation a été rédigé par l'équipe du BRRC -AOC et présenté par Monsieur GANIYOU LATFOU, Attaché technique, chargé de l'intégrité et de la lutte contre la corruption, de la communication et des relations publiques.

130. Bien avant, il a tenu à remercier toute l'équipe (Mme NZOBABELA Sangou, M. GNANAGO Harding) chargée de la rédaction du rapport et des recommandations, de leur esprit de sacrifice et surtout de leur disponibilité.

131. Les débats ont permis d'apporter des amendements et de consolider les recommandations et des diligences disponibles à la fin du rapport de même que dans les courriels des participants.

Point 13: Clôture des travaux

132. Elle a été marquée par trois (3) interventions : celle du BRRC, du Coordonnateur de la Région et du Directeur de Cabinet du Vice-président de la Région.

133. Monsieur TAFILI a présenté ses excuses aux participants s'agissant des désagréments techniques consécutifs à l'interprétation qui ont terni l'entame de cette rencontre lors de la première journée.

134. Il a par ailleurs salué l'intérêt manifesté et les contributions de hautes factures des intervenants avant de conclure que ces assises étaient riches et denses en termes de partages d'expériences.

135. Il s'est félicité de ce que les administrations de la Région aient pu relever avec satisfaction le grand pari de la lutte contre la COVID-19 en ne pliant ni ne rompant devant l'ennemi mondial. Il faut toujours avoir les yeux ouverts a-t-il conclu sur ce sujet.

136. Poursuivant, il a déclaré que c'était avec une grande émotion qu'il prend part, en sa qualité de Directeur du BRRC, à sa dernière réunion des PC. Il a eu une forte pensée pour ses collègues pionniers de la création de la Réunion des Points de Contacts. Il n'a pas manqué d'adresser une petite prière à ceux qui malheureusement ne sont plus de ce monde.

137. Au chapitre des remerciements, Il a exprimé sa gratitude infinie à tous les organes statutaires de la Région, à l'UA et à la CEDEAO pour la qualité de leur présence.

138. Il a particulièrement remercié la Vice-présidence de la Région OMD de son soutien constant et de son engagement aux côtés du BRRC.

139. Les interprètes n'ont pas été oubliés pour avoir assuré la narration simultanée en français et anglais durant ces trois jours nonobstant quelques difficultés vite résorbées.

140. Enfin, il a exprimé sa fierté et sa reconnaissance à ses collègues du BRRC de leur soutien et des efforts qu'ils ont consentis et qui ont permis ces modestes résultats.

141. Prenant à son tour la parole, Monsieur Bernard ZBINDEN a fait une brève intervention. Il a souhaité que les rencontres futures soient plus interactives et plus dynamiques. Pour ce faire, un agenda approprié devra être conçu à cet effet.

142. Il a exhorté les administrations de la Région a plus de promptitude dans l'action et à formuler leurs besoins conformément à la procédure de l'OMD dans le délai requis.

143. Clôturant les travaux le représentant du Vice-président, Monsieur TSEKET Gomez, Directeur de Cabinet, s'est satisfait de la mise en commun, pendant ces trois jours d'intenses activités, des intelligences et des synergies pour venir à bout des thématiques énoncées.

144. Toutefois, il a déploré la faible moisson sur le plan de la mise en œuvre des recommandations de la 10e réunion des PC à Kinshasa engageant les administrations à redoubler d'efforts.

145. Poursuivant, il a souligné que les faiblesses de nos administrations sont bien identifiées et qu'il faut dès lors leur apporter la thérapie idoine à travers un ambitieux programme de renforcement des capacités des Ressources humaines notamment. C'est, déclare-t-il qu'à ce prix que les réformes douanières tant souhaitées connaîtront des succès éloquents.

146. Il a aussi relevé qu'en dépit des résultats mitigés de la mise en œuvre des recommandations de Kinshasa les participants ont eu le courage d'aborder d'autres thématiques émergentes dont les débats ont donné lieu à des recommandations. Il s'agit notamment de la gestion de la crise COVID-19, et son impact sur la zone de libre-échange continentale.

147. Pour conclure, il a souhaité par anticipation aux participants, au nom du Dr. MBONGO KOUMOU Guénolé, Vice-président de l'OMD pour la Région AOC, une bonne et heureuse année 2021 et déclaré close, la 11e rencontre (Virtuelle) des Points de Contacts.

Annexe 1 : Recommandations et diligences

Du 02 au 04 décembre 2020, s'est tenue en virtuelle la 11ème Rencontre des Points de Contact pour le Renforcement des Capacités des Administrations des Douanes de la Région de l'Afrique Occidentale et Centrale, sous le thème : Défis de la réforme et de la modernisation douanière dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19.

Cette rencontre qui s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre de la politique de régionalisation en matière de renforcement des capacités et de modernisation douanière initiée par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), a enregistré la participation de 14 Administrations de douanes représentant leurs pays respectifs, de la Vice-présidence, du Secrétariat de l'OMD, du BRRC-AOC, des Centres régionaux de formation, des BRLR AC et AO, du GTR Informatique, de la Commission de l'Union africaine et de la Commission de la CEDEAO.

Au terme des travaux, les participants ont formulé les recommandations et arrêté les diligences suivantes :

I. Au titre des recommandations

- **A la Vice-Présidence et au Secrétariat de l'OMD**

1. Maintenir l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine rencontre des directeurs généraux, une séance de sensibilisation sur le leadership et son impact dans le succès de la réforme.

- **Au Secrétariat de l'OMD**

2. Intensifier les initiatives pour rechercher les soutiens en matière de GRH, gestion stratégique et relation avec les parties prenantes pour toute la Région AOC;
3. Aider la région à organiser un atelier régional sur les indicateurs clés de la performance ;
4. Renforcer le déploiement du programme de sécurité de l'OMD dans la Région AOC.

- **Au BRRC-AOC**

5. Elaborer à l'attention des Administrations membres et des structures régionales des instruments d'évaluation de la pertinence et de l'impact des activités de renforcement des capacités menées dans la Région AOC ;
6. Finaliser les termes de référence révisés des Points de contact en vue de leur adoption à la prochaine réunion du Comité des Experts ;
7. Mettre en place un Groupe de Travail Régional (GTR) constitué du BRRC, du GTR Informatique et des 4 Administrations des douanes (Cameroun, de la Côte d'Ivoire et de la Gambie), chargé d'élaborer des indicateurs stratégiques notamment pour la confection des tableaux de bord ;
8. Organiser un atelier régional sur l'analyse des données ;

9. Développer un programme de renforcement des capacités des administrations de douanes en matière gestion des projets ;

10. Réaliser une enquête sur la situation actuelle des contrats avec des sociétés d'inspection au sein de la région et solliciter les administrations ayant rompu leurs contrats avec celles-ci aux fins de partager leurs expériences avec les pays dont le contrat court.

- **Aux CRF**

11. Elaborer leurs stratégies de formation et les partager avec la Région AOC;

12. Effectuer un benchmarking auprès des autres régions au sujet de la stratégie de redynamisation des centres régionaux de formation AOC.

- **Aux Administrations des douanes membres de la Région AOC**

13. Adresser dans les délais impartis les requêtes en matière de renforcement des capacités au Secrétariat de l'OMD à travers le BRRC ;

14. Poursuivre le partage d'expériences et de bonnes pratiques au sein de la région notamment dans le cadre du Programme Régional de Coaching ;

15. Renforcer leurs capacités en matière de gestion des projets ;

16. Elaborer une stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf ;

17. Développer et mettre en place une stratégie d'analyse des données conformément au Manuel de l'OMD sur l'analyse des données ;

18. S'approprier le CEN en vue de maximiser le renseignement dans la lutte contre la fraude et la criminalité transfrontalière ;

19. S'approprier les directives de l'UA et de l'OMD en matière de gestion de la crise du COVID-19 ;

20. S'approprier le travail en virtuel et solliciter le BRRC en vue de l'utilisation de la plateforme virtuelle dans le cadre des rencontres bilatérales et des activités de renforcement des capacités.

- **Aux Points de Contact**

21. Informer dans les meilleurs délais le BRRC-AOC des Accords de collaboration conclus par leurs Administrations en mentionnant les pays partenaires et les domaines de collaboration ;

22. Élaborer et transmettre au Secrétariat de l'OMD et au BRRC-AOC un rapport de synthèse des activités de renforcement des capacités au plus tard fin novembre de chaque année, en vue de l'élaboration du rapport annuel d'activités de l'OMD.

II. Au titre des Diligences

- **Au BRRC**

1. Mettre en place un outil d'évaluation des Points de contact.

- **Au CRF**

2. Diligenter une réflexion concertée sur la stratégie de redynamisation des CRF en prenant appui sur le vivier d'experts de la région.

Fait en virtuelle le 4 décembre 2020
Les participants